



REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 26 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
33	28	31		
		Dont procurations		
		03		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
31	31	00	00	00

Date de la convocation

20/05/2026

Date d'affichage

20/05/2026

Objet de la Délibération

COHESION SOCIALE ET
ANIMATION DU TERRITOIRE

Programme d'activités du service Animation territoriale - Approbation du principe d'annualisation de l'enveloppe financière

Président de Séance :

Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :

Sandra PALIX

L'an deux mille vingt-six et le 26 mai, à 17h39, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Joëlle TAILAME, Georges HARPON, Laura BEDOUIN (à partir de 18h11), Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER, Sandrine DESIRE, Olivier PIERRE-FRANCOIS, Doris MAJESTE, Alec BEROARD, Rodrigue Mickaël GRELET, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERIAG, Didier MARMOT, Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN, Noham BODARD.

Absents excusés : MM./Mmes Manuel Maxime GHUNAIM, Youly AGASTA, Marie GARON NEE GIRAUD, Maurice JOSEPH-MONROSE.

Procurations : MM./Mmes Manuel Maxime GHUNAIM, Youly AGASTA, Marie GARON NEE GIRAUD ont respectivement donné procuration à Patrick ULTET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Didier MARMOT.

Absent : M. Pierre MIDELTON.

PROGRAMME D'ACTIVITES
DU SERVICE ANIMATION TERRITORIALE
APPROBATION DU PRINCIPE D'ANNUALISATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- **Considérant** la proposition d'adoption d'une délibération-cadre, approuvant la programmation budgétaire annuelle des manifestations de juin à décembre 2026 : Fête de la Musique « Village musical », Fête de Schoelcher, Octobre Rose et Bleu et Village Traditionnel de Noël ;
- **Considérant** ce qui suit :

Parmi les manifestations organisées par le Service Animation territoriale, certaines s'inscrivent de manière pérenne dans son calendrier annuel des grands événements de la ville.

Il convient donc de les recenser, dans le cadre d'une programmation annuelle, afin de permettre à la ville de rechercher les financements nécessaires à leur réussite.

Chacune des manifestations ou opérations, est présentée en financement complémentaire auprès de partenaires institutionnels de la ville.

Les sommes correspondantes font l'objet d'une inscription en dépenses du budget principal 2026, voté en Avril 2026.

Les ajustements seront opérés en cours d'année, pour tenir compte des inscriptions complémentaires en recettes, après attribution et notification à la ville des subventions complémentaires sollicitées au titre de cette programmation.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter une **délibération-cadre**, approuvant la programmation budgétaire annuelle des manifestations concernées, conformément au tableau prévisionnel suivant :

**BUDGET PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS DE JUIN A DECEMBRE 2026
DE L'EXERCICE 2026**

MANIFESTATIONS	MONTANTS EN EUROS	PRISE EN CHARGE VILLE
Fête de la Musique : Village musical	40 000,00	40 000,00
Fête de Schœlcher	90 000,00	90 000,00
Octobre Rose et Bleu	20 000 ,00	20 000,00
Village Traditionnel de Noël	50 000,00	50 000,00
Total	200 000,00	200 000,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

- **D'approuver le principe de cadrage annuel des opérations retenues au titre des actions, manifestations festives et grands événements de la Commune, de juin à décembre 2026, comme suit :**
 - Fête de la Musique « Village musical » en juin 2026, d'un montant de 40 000€ (quarante mille euros),
 - Fête de Schœlcher, en juillet 2026, d'un montant de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros),
 - Octobre Rose et Bleu, en octobre 2026, d'un montant de 20 000 € (vingt mille euros),
 - Village Traditionnel de Noël, en décembre 2026, d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros),
- Pour un montant global de 200 000 € (deux cents mille euros).**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les actes subséquents.**

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le **11 JUIN 2026**

Le Secrétaire de séance



Sandra PALIX



Le Maire,



Daniel CHOMET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.